PROGRAMME DE PARRAINAGE LANDA

RÈGLEMENT

Article 1 – Période de l'opération

1. La société LANDA SAS, dont le siège social est situé au 115 rue des Loges, ZA Le Planty, 85600 Montaigu-Vendée (SAS au capital de 1 000 000 € – SIRET 327 580 965 00017 – R.C.S. La Roche-sur-Yon – APE 4661Z – TVA intracommunautaire FR 17 327 580 965), met en place un programme de parrainage, accessible sur le site www.landa-partscenter.com.
2. Le programme est organisé à compter du 1er septembre 2026 au 31 octobre 2027.

Article 2 – Objet du programme

Le programme de parrainage LANDA a pour objectif de :

- Développer le nombre de comptes clients actifs sur le site www.landa-partscenter.com
- Encourager les clients existants à recommander la plateforme
- Acquérir de nouveaux clients utilisateurs finaux (B2B)

Article 3 – Conditions de participation

1. Parrain

Peut être parrain tout client professionnel disposant, à la date du parrainage, d'un compte client ouvert sur le site internet de LANDA, et ayant déjà passé au moins une commande validée et intégralement réglée sur le site internet LANDA.

- Dont le siège social ou l'un des établissements est situé en France métropolitaine
- Acceptant les présentes conditions
- A jour de ses règlements

Siège Social
115, rue des loges
Z.A. du Planty – La Guyonnière
Witry
85600 Montaigu-Vendée
: +33 (0)2 51 48 86 86
@ : comlanda85@landasas.com
comlanda51@landasas.com
Site internet : www.landa-partscenter.com

Agence Sud
2, rue du Parc
Parc Euronord (sortie 11 – St Jory)

31150 Bruguières
: +33 (0)5 61 74 22 88
@ : comlanda31@landasas.com

Agence Nord-Est
4, rue de la fenaison
Rue de la Fenaison, Z.A de

51110 CAUREL
: +33 (0)3 26 85 44 19
@ :

SAS au capital de 1 000 000 € - Siret 327 580 965 00017– R.C. La Roche sur Yon — APE 4661 Z - N° TVA FR 17 327 580 965

2. Filleul

Peut être filleul toute personne morale n'ayant jamais passé de commande sur le site internet LANDA à la date de création de son compte parrainé.

- Créant un compte client via un lien ou code de parrainage valide
- Dont le siège social ou l'un des établissements est situé en France métropolitaine

Article 4 – Fonctionnement du programme

• Parrainage

Le parrain partage son lien ou code de parrainage unique avec un filleul.

Le filleul doit :

- Créer un compte client via ce lien/code
- Effectuer une première commande éligible, conformément aux conditions ci-dessous.

Le rattachement au parrain doit être effectué au moment de la création du compte du filleul et avant la validation de sa première commande. Sauf décision exceptionnelle de LANDA, aucun rattachement rétroactif ne pourra être effectué après validation de la commande.

• Conditions d'activation

Le parrainage est considéré comme validé lorsque le filleul :

- Passe une première commande éligible d'un montant minimum de 300 € HT avant application de toute remise, réduction ou avantage commercial et hors frais de port ;
- Règle intégralement sa commande ;
- Ne procède pas à son annulation ni à un retour total des produits commandés.

En cas de retour partiel, le parrainage reste valide uniquement si le montant HT des produits définitivement conservés par le filleul demeure au moins égal à 300 € HT, hors frais de port et avant application de la remise de parrainage.

Validation définitive

La commande est considérée comme définitivement validée lorsqu'elle est intégralement réglée, expédiée et que le délai applicable aux retours est expiré sans annulation ni retour remettant en cause son éligibilité.

La validation définitive reste soumise aux conditions d'éligibilité et à la règle relative aux retours partiels définies ci-dessus.

Article 5 – Récompenses

Remise du filleul

Le filleul bénéficie :

- D'une remise de 50 € HT utilisable uniquement lors de la première commande éligible ;
- Valable pendant trois mois après l'inscription ;
- Non fractionnable ;
- Perdue si elle n'est pas utilisée pendant ce délai.

Cette remise est appliquée directement lors de la première commande éligible.

Bon d'achat du parrain

Le parrain reçoit :

- Un bon d'achat de 50 € HT à valoir sur une commande LANDA.
- Crédité sur son compte client après la validation définitive de la première commande éligible du filleul ;
- Utilisable pendant trois mois après son émission ;
- Utilisable en une seule fois ;
- Non fractionnable ;
- Sans remboursement du solde non utilisé ;
- Applicable sous réserve du minimum de commande précisé ci-dessous.

Le bon d'achat du parrain est utilisable sur une commande d'un montant minimum de 300 € HT, calculé avant application du ou des bons d'achat et de toute autre remise, et hors frais de port.

Plusieurs bons d'achat de parrainage peuvent être utilisés sur une même commande, dans la limite du montant HT des produits commandés. Aucun solde créditeur ni remboursement ne pourra résulter de leur utilisation.

Le bon d'achat est personnel, rattaché au compte du parrain et ne peut être cédé, transféré, vendu ou échangé.

- Conditions d’utilisation des récompenses

Les bons d’achat et les remises sont valables sur le site internet LANDA.

- Non cumulables avec certaines offres promotionnelles (LANDA se réserve le droit d'exclure certaines offres promotionnelles du cumul avec les avantages liés au programme de parrainage.)

Les remises et bons d’achat attribués dans le cadre du programme ne peuvent faire l’objet d’aucun échange, remboursement, versement en espèces ou virement bancaire.

Article 6 – Limitations et règles

Un filleul ne peut être rattaché qu’à un seul parrain.

Un parrain peut parrainer plusieurs filleuls.

Le programme doit être utilisé exclusivement dans le cadre d’une recommandation professionnelle réelle. Toute utilisation visant à contourner les conditions du programme ou à obtenir artificiellement un avantage est interdite.

Article 7 – Lutte contre la fraude

LANDA pourra refuser ou annuler une participation lorsqu’elle constate, sur la base d’éléments objectifs, un détournement du programme, notamment une création artificielle de comptes, une fausse identité, un auto-parrainage ou une utilisation concertée destinée à obtenir indûment des récompenses.

Dans ces cas, aucune récompense ne sera attribuée.

Article 8 – Responsabilité

LANDA ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant d’une utilisation non conforme du programme par un participant ou d’un dysfonctionnement extérieur à ses systèmes et raisonnablement indépendant de sa volonté. En cas d’anomalie technique imputable à LANDA, chaque situation pourra être examinée sur présentation des justificatifs utiles.

Article 9 – Modification ou arrêt du programme

LANDA pourra modifier, suspendre ou mettre fin au programme pour un motif légitime, notamment technique, commercial, réglementaire ou de sécurité. La modification sera portée à la connaissance des participants par publication sur le site.

Elle n'affectera ni les bons d'achat déjà émis et encore valables, ni les parrainages déjà définitivement validés. Le traitement des parrainages en cours sera précisé dans l'information annonçant la modification.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au programme implique :

- L'acceptation pleine et entière du présent règlement
- Le respect des conditions définies

Article 11 – RGPD

Responsable du traitement

Les données personnelles collectées dans le cadre du programme sont traitées par LANDA SAS, responsable du traitement.

Finalités

Les données sont utilisées pour gérer les inscriptions, rattacher les parrains et filleuls, contrôler l'éligibilité, attribuer les récompenses, prévenir la fraude et traiter les réclamations.

Données du filleul transmises par le parrain

Lorsque le parrain communique les coordonnées d'un contact, LANDA informe le filleul de l'identité du parrain. Ces coordonnées sont utilisées uniquement pour l'envoi de l'invitation de parrainage. Elles ne sont pas utilisées pour d'autres sollicitations sans base juridique appropriée et sans respect du droit d'opposition ou recueil du consentement lorsque celui-ci est requis.

Exercice des droits

Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition en écrivant à contact@landasas.com. Ils peuvent également adresser une réclamation à la CNIL.

Article 12 – Modalités de réclamation

Toute contestation doit être adressée à LANDA dans un délai de 60 jours suivant l'événement concerné, accompagnée du nom du parrain, du nom du filleul, des adresses électroniques des comptes, du code de parrainage et, le cas échéant, du numéro de commande.

Article 13 – Droit applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, LANDA et le participant rechercheront une solution amiable. Ils pourront notamment solliciter le Médiateur des entreprises, sous réserve des conditions de recevabilité de ce dispositif.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun, en fonction de la qualité des parties et de la nature du litige. La juridiction territorialement compétente est en principe celle du lieu où demeure le défendeur, sous réserve des options et exceptions prévues par la loi.

Siège Social
115, rue des loges
Z.A. du Planty – La Guyonnière
Witry
85600 Montaigu-Vendée
: +33 (0)2 51 48 86 86
@ : comlanda85@landasas.com
comlanda51@landasas.com
Site internet : www.landa-partscenter.com

Agence Sud
2, rue du Parc
Parc Euronord (sortie 11 – St Jory)

31150 Bruguières
: +33 (0)5 61 74 22 88
@ : comlanda31@landasas.com

Agence Nord-Est
4, rue de la fenaison
Rue de la Fenaison, Z.A de

51110 CAUREL
: +33 (0)3 26 85 44 19
@ :

SAS au capital de 1 000 000 € - Siret 327 580 965 00017– R.C. La Roche sur Yon — APE 4661 Z - N° TVA FR 17 327 580 965